



COMPTE RENDU DE LA 171^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

- DATE :** Le 29 novembre 2011
- LIEU :** Bureaux de l'Administration régionale crie, Montréal
- PRÉSENCES :** Annie Déziel, Canada
Denyse Gouin, Québec
Ashley Iserhoff, Administration régionale crie (ARC), président
(au téléphone pour les points 2, 3, 4 et 5)
Eddy Jenniss, Canada
Jean Picard, Canada
Chantal Otter Tétreault, ARC
Isaac Voyageur, ARC, vice-président
Marc Jetten, secrétaire exécutif
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCES :** Guy Héту, Québec
Réal Lavigne, Québec
Maryse Lemire, Canada
Norman Wapachee, ARC

INVITÉS :¹

Pour le point 1d :

Aurora Hernandez, ingénieure minière, ARC

Pour le point 6 :

Cédric Paitre, conseiller aux affaires autochtones, Service canadien de la faune, Environnement Canada

Pour le point 8 :

Elisabeth Simard, conseillère en gestion des matières résiduelles, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

1. SUIVI DES DOSSIERS

a. Territoire du Plan Nord réservé à des fins autres qu'industrielles (50%)

Le CCEBJ a présenté son mémoire au ministre du MDDEP le 10 novembre. Le mémoire sera également transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune (et responsable du Plan Nord) avec une lettre rappelant la proposition du CCEBJ pour une évaluation environnementale stratégique du Plan Nord.

¹ L'usage du masculin au sens générique a pour seule fin d'alléger le texte.

b. Propositions d'aires protégées des communautés cries

Un membre explique que le MDDEP et l'ARC collaborent pour créer de nouvelles aires protégées et examiner les propositions des communautés cries à cet égard. Les territoires retenus devraient bénéficier d'un statut de protection d'ici 2015.

c. Mémoire sur le projet de loi 14 amendant la Loi sur les mines

Le CCEBJ a transmis son mémoire le 17 novembre même si la commission parlementaire en était déjà à l'examen, article par article, du projet de loi.

d. Projet de lettre concernant le suivi des impacts de la rupture de digue Opémiska

À la lumière des précisions fournies par Aurora Hernandez, de l'ARC, le secrétaire reformulera le projet de lettre à l'intention du sous-ministre associé aux Mines (ministère des Ressources naturelles et de la Faune – MRNF). La lettre soulignera les aspects positifs de la communication établie entre le MRNF et l'ARC. Le CCEBJ invitera toutefois le MRNF à impliquer la communauté de Waswanipi dans le processus de suivi et de restauration, et ce, le plus tôt possible.

e. Projet de Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020

Pour donner suite à la présentation du 13 octobre 2011, le CCEBJ a transmis ses commentaires au ministre du MDDEP le 23 novembre.

f. Projet de l'Association des trappeurs cries concernant le programme-pilote de surveillance des glaces

Le Consortium Ouranos accorde une partie du financement requis pour le projet. L'Association des trappeurs cries prévoit demander également du financement en vertu d'un programme des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

g. Entente de confidentialité concernant l'accès aux données sur le caribou forestier

Les membres consentent à ce que l'analyste signe l'entente de confidentialité proposée par le MRNF après y avoir apporté des modifications mineures. Dès lors, l'analyste aura accès aux données du MRNF sur le caribou forestier. Un membre indique qu'une rencontre du comité spécial sur le caribou forestier est prévue sous peu. L'analyste du CCEBJ y prendra part.

h. Propositions de forêts de proximité

Les membres apportent quelques modifications au projet de commentaires concernant les orientations relatives aux forêts de proximité. La version finale des commentaires sera transmise au sous-ministre associé aux Forêts (MRNF).

i. Accord-cadre Québec-Cris sur la gouvernance régionale

Dans le cadre des négociations en vue d'une entente définitive sur la gouvernance régionale, le directeur exécutif du Grand Conseil des Cris (GCC) a indiqué que le CCEBJ serait consulté, s'il y a lieu, sur les questions visant le régime de protection de l'environnement et du milieu social.

j. Présentation au Comité permanent de l'environnement et du développement durable (Chambre des communes) concernant la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)

Un membre et l'analyste ont présenté le mémoire du CCEBJ aux membres du Comité permanent le 17 novembre 2011. L'analyste présentera un sommaire écrit des échanges ainsi que le verbatim d'une question concernant l'obligation de la Couronne de consulter les Premières nations. Les membres décideront alors s'il y a lieu de répondre par écrit au Comité permanent à ce sujet.

k. Travaux concernant la procédure de consultation publique du chapitre 22

L'analyste travaillera avec Kelly LeBlanc, de l'ARC, à la révision du rapport d'étape. Les membres prennent note des personnes qui remplaceront celles qui ont quitté le Sous-comité sur la consultation publique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR²

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Chantal Otter Tétreault, l'ordre du jour de la réunion est adopté tel que modifié.

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 170^e RÉUNION (12 ET 13 OCTOBRE 2011)

Sur une proposition de Denyse Gouin, appuyée par Annie Déziel, le compte rendu de la 170^e réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

4. PROPOSITION D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PLAN NORD : SOUMISSION DE MICHEL CROWLEY (ENAP)

Si le ministre responsable du Plan Nord répond favorablement à la demande de rencontre du CCEBJ, les membres étudieront la possibilité de recourir à un document explicatif sur l'évaluation environnementale stratégique (ÉES). Pour l'heure, il n'y a pas lieu d'examiner la soumission présentée par Michel Crowley à cet égard.

Si le gouvernement du Québec adopte le projet de loi n^o 27, le CCEBJ fera part de sa proposition d'ÉES à la Société du Plan Nord.

² Ashley Iserhoff s'étant joint à la réunion par téléphone, il y a quorum pour les points 2 à 5.

5. ADOPTION DE LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DÉBUTANT LE 1^{ER} AVRIL 2011

Sur une proposition de Jean Picard, appuyée par Denyse Gouin, la proposition budgétaire pour l'année financière 2012-2013 est adoptée telle que modifiée.

En vue des exercices financiers suivants, les membres demandent au secrétaire d'étudier la possibilité de louer des espaces de bureaux plus abordables. Cette démarche serait proposée au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage avec qui le CCEBJ partage les espaces actuels de bureau.

6. PRÉSENTATION DE CÉDRIC PAITRE (ENVIRONNEMENT CANADA) CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT DE LA POPULATION BORÉALE DE CARIBOU DES BOIS (OU CARIBOU FORESTIER)

Cédric Paitre souligne que le caribou des bois (population boréale) est une espèce vulnérable à des taux de prédation élevés en raison de son faible taux de natalité et aux perturbations de son habitat. Le développement industriel (exploitation forestière, minière, pétrolière, etc.) serait la cause principale de la perte d'habitat.

Le caribou des bois est inscrit comme « espèce menacée » selon la Loi sur les espèces en péril depuis 2003. Environnement Canada estime qu'il faut maintenir 65% d'habitat non perturbé d'une population. À ce seuil correspond une probabilité de 60% pour que la population locale puisse être autosuffisante. M. Paitre ajoute que le rétablissement d'une population de caribous forestiers, après la mise en œuvre de mesures de conservation, peut prendre de 50 à 100 ans.

Le Programme national de rétablissement présente l'aire de répartition des 32 000 caribous boréaux à travers le Canada, de même que la taille et le statut des 57 populations locales. Le Programme établit également les objectifs de survie ou de rétablissement des diverses populations. Pour le Québec, on parle d'une population approximative de 9 000 individus sans préciser combien se trouvent parmi les quatre hardes du territoire de la Baie James. D'après plusieurs commentaires reçus durant les séances de consultation avec des Premières nations du Québec, certaines données plus récentes seraient en possession du MRNF. Selon M. Paitre, ces données permettraient d'avoir un portrait plus précis de l'état des populations au Québec.

Cédric Paitre souligne qu'Environnement Canada a développé une relation forte avec les Premières nations, notamment dans le cadre des consultations et de projets sur les savoirs écologiques autochtones concernant le caribou boréal. Ces savoirs ont été pris en compte lors de l'élaboration du Programme de rétablissement.

Questions et commentaires

En réponse à une question, Cédric Paitre mentionne qu'Environnement Canada n'a pas accès aux données sur la chasse au caribou boréal. Il rappelle toutefois que cette chasse est interdite, sauf pour la chasse de subsistance. Pareillement, Environnement Canada ne dispose pas d'information concernant la proportion des hardes de la Baie James se trouvant au sud de la limite nordique d'attribution commerciale du bois. Cette information donnerait un aperçu de la vulnérabilité (ou non) des caribous boréaux face au développement du réseau de routes forestières.

Un membre du CCEBJ fait part de son étonnement concernant l'absence de mesures de conservation du caribou boréal dans les plans généraux d'aménagement forestier approuvés par le MRNF. Selon M. Paitre, le Programme de rétablissement du Canada constitue un minimum que les provinces peuvent bonifier avec leurs propres plans. D'ailleurs, les gouvernements provinciaux auront la responsabilité de mettre en œuvre le Programme de rétablissement à l'aide de plans d'action dont les premiers seraient prêts en 2013.

L'analyste du CCEBJ remarque une baisse importante de la population totale de caribous boréaux, si on compare le recensement de décembre 2010 avec les chiffres du Programme de rétablissement. Cédric Paitre explique qu'Environnement Canada travaille avec les données disponibles, principalement celles fournies par les gouvernements provinciaux.

7. PROJET DE COMMENTAIRES SUR LE PROGRAMME DE RÉTABLISSMENT DE LA POPULATION BORÉALE DE CARIBOU DES BOIS

L'analyste préparera un projet de commentaires à l'intention des membres. Le CCEBJ prévoit les présenter au ministre de l'Environnement du Canada d'ici février 2012. Ces commentaires, qui seront également transmis au MRNF, souligneront l'importance de la coordination des interventions des deux paliers de gouvernement. Le CCEBJ souhaite également mettre en relief le potentiel de connectivité des quatre hardes du territoire de la Baie James. Ce facteur favoriserait leur rétablissement. Enfin, vu la période de 50 ans requise pour voir le résultat des mesures de rétablissement, le CCEBJ invitera le gouvernement du Canada à agir diligemment.

8. PRÉSENTATION D'ELISABETH SIMARD, DU MDDEP, CONCERNANT L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE JAMES

Elisabeth Simard explique que la Politique a été adoptée en mars 2011 par le gouvernement du Québec. Elle a pour but de réserver l'élimination aux résidus ultimes, i.e. ceux qu'on ne peut récupérer à des fins de réemploi ou de valorisation, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E³. La Politique s'applique aux secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, de la construction, rénovation et démolition, ainsi qu'aux boues. Elle ne couvre pas les matières dangereuses d'origine industrielle, ni les résidus miniers ou forestiers.

La Politique étant pérenne, elle s'accompagne d'un premier Plan d'action qui identifie les cibles intermédiaires pour la période 2011-2015. Par exemple, on vise un maximum de 700 kg de matières résiduelles par personne envoyées à l'élimination par année au Québec. On atteindrait

³ Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, puis élimination en dernier recours.

cette cible en favorisant la réduction à la source et en augmentant le taux de récupération des matières recyclables, des résidus organiques et des matériaux de construction. L'élimination de certaines matières sera interdite : ce sera le cas du papier et du carton à compter de 2013, du bois à compter de 2014 et des matières organiques putrescibles à compter de 2020.

La Politique s'applique à l'ensemble du Québec. Aussi, le Plan d'action 2011-2015 prévoit 1 million (\$) pour soutenir son application dans les régions nordiques. Le gouvernement souhaite également approfondir ses connaissances concernant la gestion des matières résiduelles en milieu nordique, et ce, avec les partenaires de ces régions.

Mme Simard précise que les programmes gérés par RECYC-QUÉBEC et le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises s'inscrivent aussi dans ce Plan d'action. En vertu du Règlement, les producteurs devront développer et implanter des systèmes de récupération des matières visées par le règlement dans les communautés nordiques de façon à récupérer leurs produits⁴ au moins une fois par année.

Questions et commentaires

Un membre du CCEBJ demande pourquoi les communautés nordiques, dont les communautés cries, ne sont pas admissibles à certains programmes de RECYC-QUÉBEC. Dans le cas du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, les communautés cries seront couvertes par les programmes qui seront développés et mis en œuvre par les entreprises. Ces dernières ont l'obligation d'offrir des points de dépôts à accès facile et gratuit aux citoyens dans les territoires nordiques.

Elisabeth Simard explique que les Premières nations cries ne sont pas admissibles à certains programmes de RECYC-QUÉBEC car elles ne constituent pas des municipalités au sens de la loi québécoise, se trouvant en terres de catégorie 1A qui relèvent de la compétence fédérale. Le régime de compensation des coûts de la collecte sélective s'applique aux organismes municipaux seulement. Des membres se demandent si les nouvelles entités régionales prévues dans l'Accord-cadre de gouvernance régionale seraient admissibles aux programmes de RECYC-QUÉBEC.

Mme Simard mentionne que certaines clientèles présentent dans les communautés cries ont accès aux programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC, tel que le programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités*, en fonction des modalités et conditions de ces programmes.

En ce qui concerne le développement prévu dans le cadre du Plan Nord, Elisabeth Simard précise que les grands projets industriels, tels que les nouveaux projets miniers, font l'objet d'une attestation d'assainissement du MDDEP. Ce dernier y précise les conditions d'exploitation de l'établissement assujetti. Ces conditions pourraient contenir, entre autres, des exigences au regard de la gestion des matières résiduelles du site. Selon des membres, il y aurait lieu de considérer cet enjeu à un niveau stratégique, à l'échelle du territoire, plutôt qu'à l'échelle de chaque projet. Un membre ajoute qu'un plan d'aménagement des terres faciliterait cette démarche; à l'heure actuelle, le territoire de la Baie James en est dépourvu.

⁴ Le règlement vise les produits électroniques, les piles et batteries, la peinture et ses contenants, les huiles usées, antigels, leurs contenants et filtres, et les lampes au mercure (tubes fluorescents et lampes fluocompactes).

Un membre de l'Administration régionale crie aborde la question des nombreux dépotoirs abandonnés sur le territoire de la Baie James, principalement d'anciens camps d'exploration minière. Son organisme examine actuellement les possibilités de nettoyage de ces sites.

9. SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA RÉVISION DES ANNEXES 1 ET 2 (2008)

Un responsable du MDDEP vérifiera où en est l'examen des recommandations du CCEBJ concernant la révision des annexes 1 et 2. Ce responsable estime que l'application des recommandations serait pertinente avant la mise en œuvre du Plan Nord, car cela permettrait d'exempter un grand nombre de projets dits de « zone grise », i.e. ne figurant sur aucune des deux listes. Ces projets sont actuellement soumis au Comité d'évaluation (COMEV).

Un responsable du gouvernement du Canada doit acheminer une réponse au CCEBJ bientôt. Celle-ci serait plutôt favorable. Le secrétaire préparera un projet de lettre pour inviter les parties à donner suite à aux recommandations du CCEBJ.

De son côté, le CCEBJ entamera son examen des projets d'exploration minière, qui sont actuellement des projets de zone grise. Les membres mandatent le Sous-comité sur le projet de loi 14 à cette fin. Le Sous-comité travaillera avec l'analyste et, au besoin, des personnes-ressources désignées par les parties.

10. ADMINISTRATION

a. Demandes budgétaires du CCEBJ

Les bailleurs de fonds seraient favorables à une augmentation de leur contribution financière au CCEBJ. Des discussions sont en cours pour déterminer comment appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} avril 2012.

Les membres conviennent de fournir aux bailleurs de fonds des prévisions de dépenses pour les cinq prochaines années.

b. Modifications proposées à la Politique de gestion des ressources humaines

Le Comité administratif travaille à la révision de la Politique de gestion des ressources humaines. Une section serait ajoutée pour les règles éthiques des employés. Pour ce qui est des congés parentaux, de maternité et de paternité, la Politique appliquerait les dispositions de la Loi sur les normes du travail.

c. Télétravail du secrétaire exécutif

Le Comité administratif a consenti à ce que le secrétaire exécutif travaille de la maison, en accédant à son poste de travail à distance, une journée par semaine.

11. VARIA

a. Évaluation du programme de financement du CCEBJ

Annie Déziel de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale informe les membres des exigences du Conseil de Trésor concernant les programmes de financement du gouvernement du Canada. Dans ce cadre, une évaluatrice externe communiquera avec des membres et des employés du CCEBJ pour vérifier l'atteinte des objectifs du programme de financement.

b. Ajout de personnes en copie des messages transmis aux membres du CCEBJ

Pour faciliter leur traitement des dossiers du CCEBJ, Guy Héту et Isaac Voyageur ont respectivement demandé que les messages du secrétariat soient transmis en copie à Solaire Prince (MRNF) et Robin Campbell (ARC). Les membres sont d'accord.

c. Table ronde sur le Plan Nord

Le CCEBJ a été invité à prendre part à une table ronde ayant pour thème : « Le Plan Nord : un projet éthique? » (Université de Montréal, le 8 décembre 2011). Comme les membres ne sont pas disponibles, ils demandent à l'analyste d'être présent pour les informer de la teneur des discussions.

12. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal le 29 février 2012.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 13 mars 2012